

# Compte rendu

## CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2018

**Présents :**

BAUDE Christian	HERMON Jean-Pierre
BESLON Jacques	HEUDIER Dominique
BESLON Laurent	HOREL Jacques
BLIN Françoise	LAVEILLE Denis
BRIAULT Christelle	LEPAS René
COLLADO Jacqueline	LEREBOURG Yves
De SAINT JORES Sylvain	MARTINS Ghislaine
DEDIEU Alain	MEISS David
DESMONTS Catherine	MOURE Elise
DOUARD Christelle	PICQUES Thierry
FEUILLET Daniel	RICHARD Jocelyne
FOLLIOT Noëlle	
FOULON Franck	
GATE Denis	
GAUMONT Nicole	

**Absents**

CHATELET Jean Marc – HUE Thierry -LARSONNEUR Anthony – ROUXELIN Yann – SEBERT Marie-Pierre

**Pouvoirs**

BIDOT Jean a donné pouvoir à LEREBOURG Yves – BRIARD Alain a donné pouvoir à BLIN Françoise  
 BUHOT Béatrice a donné pouvoir à GAUMONT Nicole – LEMOINE Sylvie a donné pouvoir à MOURE Elise  
 RICHARD Michel a donné pouvoir à LEPAS René – ROLLAND Anthony a donné pouvoir à HERMON Jean-Pierre

Nombres de membres		
Afférents	Présents	Nombre de pouvoirs
37	<b>26</b>	6

Mme DOUARD Christelle est désigné(e) en qualité de **secrétaire** par le conseil municipal (article L. 2121-15 du CGCT).

**Ajout à l'ordre du jour :**

Approbation des comptes rendus des conseils municipaux du 4 octobre 2018

**Observations :** .....

.....

<b>Pour : 32</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstentions :</b>
------------------	-----------------	----------------------

1) Domaine public : vente d'une parcelle communale sur la commune déléguée de Tessy-sur-Vire

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire fait part d'une demande pour acquérir le terrain situé route de Pont-Farcy cadastré AC n°315.



Les domaines ont estimé la parcelle à 33 000 euros HT

Le conseil , après en avoir délibéré

- FIXE le prix
- AUTORISE la signature par monsieur le Maire ou représentant

<b>Pour :26</b>	<b>Contre :1</b>	<b>Abstentions :5</b>
-----------------	------------------	-----------------------

**Observations** : Le prix est fixé à 33 000 euros HT. Revoir si Le raccordement à l'assainissement reste à la charge de l'acquéreur.

L'acquéreur étant Chevaliers Diag

2) Projet : mur à abeilles

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Travaux envisagés

- Enlèvement des tôles et de la vieille charpente
- Pose d'une nouvelle charpente
- Pose d'une toiture en chaume
- Exécution d'un enduit à l'ancienne chaux
- Remise en état des niches en terre crue

- Consolidation par endroits des pierres du mur de soubassement
- Signalétique
- Création d'un cheminement depuis le parking
- Installation et mise en service d'une ruche à proximité

Plan de financement

	<b>Coût estimatif des travaux en euros (H.T.)</b>	<b>SUBVENTIONS</b>	<b>MONTANT H.T.</b>
<b>Toiture (couverture, charpente)</b>	9 652	<b><u>Fonds publics :</u></b>	<b>Montant sollicité</b>
<b>Zinguerie</b>		Direction Régionale des Affaires Culturelles	6000
<b>Maçonnerie</b>		Département	
<b>Menuiseries</b>		Commune	1500
<b>Honoraires d'architecte</b>		EPCI	1500
<b>Autres (préciser) Signalétique Installation et mise en service d'une ruche</b>	1500 848	<b><u>Fonds privés : Mécenat</u></b>	3000
<b>Total</b>	12 000		12 000

<b>Pour :32</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstentions :</b>
-----------------	-----------------	----------------------

1) Personnel communal :

**Rapporteur : Thierry Picques**

1) Création d'emploi permanent

Pour pouvoir faire bénéficier aux agents des avancements de grade, il faut créer les emplois permanents correspondant

Il est proposé au conseil municipal de

- De créer un emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

- De créer un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018

**Observations** : A vérifier si obligation « Créer un poste » Les agents sont : LEGENTIL Sylvie pour le poste rédacteur principal et LEMAZURIER Didier pour le poste d'adjoint technique principal.

On supprime par la même occasion leur grade actuel

<b>Pour :32</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstentions :</b>
-----------------	-----------------	----------------------

2) Financement des congés mis dans le CET

Le conseil départemental de la Manche nous a envoyé un projet de convention nous engageant à rembourser les congés mis dans le CET (compte épargne temps) par un agent muté dans leurs effectifs. 65 € par jour soit 8 X 65= 520

**Observations** : Le service juridique du CDG 50 indique que selon l'article 11 du décret 2004-878 du 26 août 2004 : il est possible de transférer les droit CET et donc pas d'obligation de remboursement

<b>Pour :</b>	<b>Contre :31</b>	<b>Abstentions :1</b>
---------------	-------------------	-----------------------

2) Elections : Désignation d'un membre pour la commission de contrôle des élections

**Rapporteur : Yves Lerebourg**

La loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 modifie les modalités d'inscription sur les listes électorales et institue un répertoire électoral unique (REU) dont elle confie la gestion à l'Insee.

Une commission de contrôle devra donc être constituée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet et d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Réunion au moins 1 fois par an

Rôle : contrôler les listes électorales établies par monsieur le maire et chargé d'étudier les recours suite aux décisions prises (radiations par exemple)

Il nous faut donc deux conseillers bénévoles (mais qui ne peuvent pas être adjoints)

- Un membre titulaire :
- Un membre suppléant :

**Observations** : Est désigné membre titulaire : FEUILLET Daniel

Est désigné membre suppléant : COLLADO Jacqueline

<b>Pour :</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstentions :</b>
---------------	-----------------	----------------------

3) SDEM 50 : Adhésion au groupement de commandes du SDEM50 pour la fourniture d'électricité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant sur l'organisation du marché de l'électricité, dite loi Nome et la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014, relative à la consommation, ont mis fin aux tarifs réglementés d'électricité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016

pour les bâtiments dont la puissance électrique souscrite dépasse 36 kVA (anciens tarifs jaunes et verts).

Monsieur le Maire précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis à l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50) a décidé de créer un groupement de commandes départemental pour la fourniture d'électricité des bâtiments (>36 kVA) et installations d'éclairage public.

Monsieur le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à tirer parti de la mutualisation des besoins sur le territoire manchois pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Département de la Manche) et que le début de fourniture est fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

Monsieur le Maire indique que dans le cas où la collectivité est en cours d'exécution d'un contrat de fourniture d'électricité hors groupement et souhaite adhérer au groupement de commandes afin de bénéficier des prix obtenus grâce à cet achat mutualisé, elle doit adhérer dès maintenant au groupement de commandes. Dans ce cas, les sites à fournir en électricité seront rattachés au périmètre des marchés subséquents conclus par le SDEM50 à l'échéance des contrats initiaux conclus hors groupement.

Monsieur le Maire, à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux / les membres du conseil d'administration sur ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

Entendu l'exposé de Madame/Monsieur le Maire, Président...,

, le Conseil Municipal est invité à délibérer

- Autoriser l'adhésion de la commune de Tessy-Bocage au groupement de commandes coordonné par le SDEM50, pour l'achat d'électricité ;
- Accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, convention de groupement permanente qui débute à sa signature et est conclue jusqu'à complète exécution des accords-cadres et des marchés subséquents ;
- Autoriser Monsieur le Maire/Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;
- Autoriser le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et pour le compte de la commune de Tessy-Bocage ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- Stipuler que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) sera celle du coordonnateur : le SDEM50 ;
- Donner mandat au coordonnateur du « groupement de commandes relatif à l'achat d'électricité sur le département de la Manche » pour collecter auprès du gestionnaire du réseau de distribution publique d'électricité (ENEDIS), les informations techniques détaillées relatives aux points de livraison des contrats intégrés au groupement d'achat d'électricité.
- Préciser que les dépenses inhérentes à l'achat d'électricité seront inscrites aux budgets correspondants.

**Observations** : Voir avec le SDEM pour l'entretien de l'éclairage public. 213 Collectivités adhèrent au SDEM (soit 426 Communes)

<b>Pour :32</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstentions :</b>
-----------------	-----------------	----------------------

4) Fleurissement 2019 : constitution d'une mini-commission

Afin de maîtriser le budget fleurissement et d'optimiser l'utilisation de la serre, il est proposé de constituer une mini commission fleurissement

3 élus :

3 agents services techniques :

Monsieur le Maire ou Aline

**Observations** : Les 3 Elus sont : FOLLIOT Noëlle – COLLADO Jacqueline – DESMONTS Catherine

Arrivée de HUE Thierry à 20h55

<b>Pour :</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstentions :</b>
---------------	-----------------	----------------------

5) Recensement vitrines /maisons vides

**Rapporteur : Nicole Gaumont et Alain Dedieu**

Monsieur le maire a demandé un recensement des vitrines et maisons vides.

Mme Gaumont Monsieur Dedieu ont donc mené l'enquête

**Observations** : Sont recensés : 7 commerces et 25 habitations. La commission Cadre de vie va se pencher sur la question.

<b>Pour :</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstentions :</b>
---------------	-----------------	----------------------

6) Enquête publique en cours : Gaec de la Rançonnière

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur l'enquête publique. Cité en objet.

**Observations** : Extension pour animaux, d'où modifications du périmètre d'épandage.

<b>Pour :26</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstentions :5</b>
-----------------	-----------------	-----------------------

7) Devis en cours

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Entreprise	Travaux	Montant TTC	Etat

8) Dates à retenir

- 1) Cérémonie du 11 novembre
- 2) Tessa Infos

- 3) Conseil municipal : mardi 11 décembre
- 4) Noël des agents : jeudi 20 décembre à Pont-Farcy
- 5) Réunion publique à Pont Farcy : 6 décembre

## 9) Questions diverses

Jazz dans les prés : dimanche 11 novembre

### Tour de tables

René Lepas :

- Frelons asiatiques : coût 94 euros

Thierry Picques :

- Voir pour un grilleur supplémentaire sur le marché du mercredi (en effet beaucoup d'attente des clients).

Jacques Horel :

- Droit de passage à conserver sur les parcelles à vendre de Fervaches
- Engazonnement des cimetières : devis signé

Ghislaine Martins

- Le coq hardi serait vendu

Elise Mouré

- La commission communication se réunit très souvent : Tessy Potin et site internet
- Saint Lô Agglo : grande réunion sur la culture le 15 novembre 2018
- Ne pas oublier la lecture théâtrale « Ecoute le livre » fin novembre
- A vu un conseil des enfants en action à la ville de Condé sur Vire et trouve l'idée très émouvante.

Thierry Hue

- Les lagunes de la station sont pleines de ragondins : il faudra les piéger.
- Réunion publique : 6 décembre 18 à la salle des fêtes de Pont-Farcy

Franck Foulon

- Il y a des soucis de voirie à Fervaches : un peuplier qui rend difficile le roulement sur la voie

Denis Gâté :

- La base de loisirs : le projet est en cours

Jacques Beslon :

- Travaux Route de Saint- Lô :

Agence départementale avait des exigences

Le réseau d'eaux pluviales sera pris en charge par Saint-Lô Agglo

- Ecole alternative

La commune a très peu d'informations.

- Repas de la résidence des bords de Vire

Une mutualisation est en cours avec la MARPA. Il faut faire des ajustements et de la communication.

Alain Dedieu

- Chauffage MARPA : tout dépend de Calvados Habitat

Christian Baude

- Camping : où en est la mini commission camping ?
- Voirie : secteur Cinq chemins : à revoir

Fin de la réunion 22h35.